



**M. E. MACRON**, Président de la République

**M. B. LEMAIRE**, ministre de l'Économie et des finances, en Charge du plan de relance

**M. N. MAYER-ROSSIGNOL**, président de la Métropole de Rouen

**Mme J. LESAGE**, maire de Grand Couronne

lundi 29 mars 2021

Madame, Messieurs,

Seule usine en France à produire du papier journal 100% recyclé et pionnière dans l'économie circulaire, Chapelle-Darblay est un fleuron de l'industrie de demain.

Ce site a déjà les deux pieds dans le monde d'après. Bien arrimée sur le savoir-faire unique de ses salariés, l'usine est en bord de Seine, ce qui permet d'acheminer le papier recyclé de près de 24 millions de français. À partir de ce papier usagé, du nouveau papier est créé, les résidus de la production permettent de produire de l'électricité décarbonée, puis les eaux usées sont nettoyées dans la station d'épuration du site.

Cette usine est aujourd'hui à l'arrêt. Son propriétaire souhaite juste réaliser toujours plus de profits en délocalisant la production. Pourtant la filière du recyclage représente un enjeu stratégique pour le pays : le papier se substitue au plastique facilement et à moindre impact dans bien des cas, la demande de carton explose avec le commerce en ligne et le papier recyclé est une excellente alternative pour assurer l'isolation thermique des bâtiments. Mais la France, une fois de plus, n'est pas au rendez-vous. Avec la fermeture de cette usine, vous nous privez d'une place de choix dans ce secteur, de notre autonomie industrielle et vous condamnez la filière du recyclage.

La crise liée au Covid-19 aura pourtant démontré combien la reconquête de notre indépendance industrielle est cruciale.

Un rapport d'information de l'Assemblée nationale ([n°3817](#)), soutenu par des députés de la majorité gouvernementale, l'affirme « La réindustrialisation possible du site Chapelle-Darblay doit constituer un exemple et un moteur pour la réhabilitation de l'ensemble de la filière. Plus largement, l'abandon d'un site vertueux sur le plan environnemental s'inscrirait à rebours de l'enjeu majeur de la réindustrialisation de la France ».

.../...

Le gouvernement répète à l'envi vouloir sauver le site et ses emplois. Mais les faits sont têtus et si au mieux, nous ne percevons pas la plus-value de l'action de l'État, au pire nous sentons une forme d'indifférence. Reconnaissez qu'il aurait été simple et de bon aloi d'inscrire ce projet dans votre plan de relance, dans son volet « Soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie » plutôt que d'attendre qu'un repreneur ne veuille bien se manifester. Il faut cesser ce jeu de dupe ! Nous savons désormais que UPM, ce groupe au 10,2 milliards d'euros annuels de profits (dont 16 millions grâce au site de Chapelle-Darblay, ses 215 salariés et 567 emplois indirects), n'est pas pleinement engagé dans une démarche de revente et souhaite en réalité déménager ses machines dans un pays aux bas coûts en produisant du papier à partir de bois issu de la déforestation.

Jouant pleinement son rôle d'État-stratège, le gouvernement aura-t-il le courage de ne pas se laisser imposer sa loi par une entreprise, et d'intervenir au nom de l'intérêt général, en soutien des collectivités territoriales qui se disent prêtes à constituer une société d'économie mixte pour sauver Chapelle-Darblay ? L'État et les collectivités locales ont la possibilité et le devoir d'éviter le démantèlement de Chapelle-Darblay, en garantissant que l'intégralité des activités de cette usine sera maintenue sur le site. Vous avez les moyens juridiques et politiques pour maintenir ce fleuron d'une industrie qui rime avec écologie : à cela ne manque plus que la volonté.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, en l'expression de notre considération distinguée.

**Attac**

**CGT**

**Confédération Paysanne**

**FSU**

**Greenpeace**

**Les Amis de la Terre**

**Oxfam**

**Solidaires**